



099651
099652

HORS SERIE

Santé/Qualité De Vie au Travail

Annonceur SOPHOKHEPRI

Code Naf 8690F

Adresse : 188 Grande Rue Charles de Gaulle - 94130 Nogent sur Marne

Représenté par MME EVELYNE REVELLAT agissant en qualité de : PDG

Tél : 06 60 47 71 64

Email : erevellat@sophrokhepri.fr

Donne son accord pour paraître dans la Revue Personnel de l'ANDRH

Parution juin 2016 - **HORS -SERIE SANTE/QUALITE DE VIE AU TRAVAIL**

Sur une surface de : **double-page avec interview + référencement**

TARIF spécial de 2000 euro

Cachet et signature

Contact technique Revue Personnel

sophie.rigal@revue-personnel.fr Tél. 01 53 36 37 85

Sophrokhepri SAS
188 G^{re} rue Charles de Gaulle
94130 NOGENT SUR MARNE
RCS 011 445 410 Créteil
Tél : 09 73 07 36 45

TARIFS D'INSERTION

FORMAT	DIMENSION L x H en mm	TARIF HT Quadri
4 ^{ème} de couverture	210 x 297	6 000 €
2e de couverture	210 x 297	5 000 €
3e de couverture	210 x 297	4 500 €
Double page : publi- rédactionnel + insertion publicitaire)	420 x 297	4 400 €
Page	210 x 297	3 000 €
1/2 page	185 x 130	1 800 €
1/4 page	90 x 130	1 000 €

Format plein papier : L 210 x H 297 mm + 5 mm de fond perdu

Conditions Générales : *Conditions Générales* En cas de réservation d'espace par une agence mandatée, l'annonceur est solidairement responsable avec l'agence du règlement de la publicité. Toute insertion implique l'envoi d'un exemplaire de cette publication à titre de justificatif. Les frais de fabrication de maquettes et de cd-rom sont pris en charge par l'annonceur qui reste seul responsable du libellé de son insertion vis à vis des tiers. L'exécution du présent ordre de publicité entraînera la prise en charge de frais forfaitaires de dossier de 88 €. **Frais techniques :** en cas de réalisation par l'éditeur, leur montant s'élève forfaitairement à 20 % du prix de l'annonce. Nous rappelons qu'en aucun cas cet ordre ne peut être annulé, ni interrompu en cours d'exécution. Tout litige ou contestation relève de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Paris. Le directeur de la publication est en droit de refuser toute publicité. Dans le cas où l'entreprise ne transmet pas le texte de son annonce sous huit jours après la relance, sa publicité paraîtra uniquement avec les coordonnées de l'entreprise. Un délai de huit jours est accordé aux fins de corrections de l'épreuve de Bon à Tirer, soumise à chaque annonceur, faute de quoi l'épreuve est considérée comme définitive.

REVUE PERSONNEL PUBLICITE

Contact : **MICHAEL SBERRO**

FFE 15, rue des Sablons 75116 Paris

Tél.: 01.53.36.20.47 - Fax: 01.57.67.50.51

E mail : michael.sberro@revue-personnel.fr